

SEANCE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2016**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le quatorze novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 9 novembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 16

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Gérard BEGUIER, Alain BERNARD, Serge BLAISON, Muriel CHARBONNIER, Pascale CHERBONNIER, Sophie DUBOIS, René GALEA, Fanny HERMANGE, Michel JEZY, Valérie JOLIVEL, Claire OLLIVIER, Brigitte PIOT, Charles POULAIN,

Absents excusés : Monsieur Jany BOUVARD qui a donné pouvoir à Monsieur le Maire, Mesdames Chantal ROBERT, Monica VISINONI qui a donné pouvoir à Valérie JOLIVEL.

René GALEA est nommé secrétaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire Alain BERNARD.

1. **Compte rendu du Conseil Municipal du 17 octobre :** Observations remises au prochain Conseil Municipal car le compte rendu n'a pas été transmis au Conseil Municipal pour avis.
2. **Compte rendu de la réunion du Syndicat d'eau du 12 octobre:**
René GALEA rapporte l'inauguration de station de forage à Francueil et les différents travaux prévus sur le budget primitif de 2017. Le « *Rapport Annuel sur le prix et qualité du service public d'eau potable* » a été présenté. Les tarifs des travaux pour 2017 ne changent pas sauf l'ouverture et la fermeture de compteur qui est remplacé par un tarif unique de fermeture de compteur.
Le prix de l'eau augmente de 5%, soit 1.05€ au lieu de 1.02€. L'abonnement passe à 77.80€ au lieu de 77.50€.
La réfection du pont de Civray-de-Touraine prévue par le Conseil Départemental pour 2017/2018, entraîne des discussions de négociation pour préserver le passage de l'eau via le pont.
3. **Compte rendu de la commission d'Urbanisme du 19 octobre 2016 :**

Fanny HERMANGE indique :

CERTIFICATS D'URBANISME

N° Enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature du CU	Avis
CU 037 079 16 D 0056	Moque Baril	Uc + N	a	Favorable RD 81 ER 16
CU 037 079 16 D 0057	La Pichellerie	Uc + N	a	Favorable RD 81 ER 16
CU 037 079 16 D 0058	9 Chemin du Carroir Brault	Uc	a	Favorable
CU 037 079 16 D 0059	La Fontaine Besnard	Uc	a	Favorable RD 81 ER 16

DECLARATIONS PREALABLES

N° Enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des Travaux	Avis
037 079 16 D0036	Rue Nationale	N et Nh	Tabatière	Dossier confus La Commission ne peut pas le traiter
037 079 16 D0037	11 rue des Hauts de Vaux	N et Uc	Changement de menuiserie	Favorable Limite bruit
037 079 16 D0038	17 rue Nationale	Ua	Réfection de la toiture à l'identique	Favorable Limite bruit et périmètre protection eau potable
037 079 16 D0039	1 rue d'Orget	Uc	Rénovation façade, remplacement menuiserie	Favorable Limite bruit
037 079 16 D0040	18, rue des Hauts de Vaux	Uc	Clôture brise-vue en bois composite	Favorable
037 079 16 D0041	3, rue Nationale	Ua	Réfection de la toiture d'une dépendance et pose châssis de toit	Favorable Limite bruit ABF a déjà donné son accord
037 079 16 D0042	1195 rue d'Amboise	Uc	Aménagement des combles	Favorable RD 81 ER 16
037 079 16 D0043	711 rue des Caves	Uc	Clôture	Favorable
037 079 16 D0044	34 rue du Pont	Ni + Uc	Clôture	Favorable Limite bruit Zone submersible

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° Enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des Travaux	Avis
037 079 16 D0021	rue d'Amboise	Uc et N	Maison Individuelle	Favorable RD 81 ER 16
037 079 16 D0005-M01	6 chemin des Fonds	Uc	Modification des menuiseries du sous-sol / ajout poteau bois sur mur maçonné au sous-sol	Favorable
037 079 16 D0008-M01	102 rue Nationale	N/Nh	Modification des ouvertures	Pas de descriptif assez précis- une visite sur place sera nécessaire pour statuer
037 079 16 D0022	Lieu-dit le Port	Nhi/Ni	Réaménagement et extension	Favorable

DPU

N° Enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
35/2016	65, rue de Chenonceaux	Uc	Droit non requis
36/2016	Moque Baril	Uc et N	Droit non requis
37/2016	La Pichellerie, rue d'Amboise	Uc et N	Droit non requis
38/2016	9 Chemin du Carroir Brault	Uc	Droit non requis
39/2016	La Fontaine Besnard	Uc	Droit non requis

4. Compte rendu de la réunion du contournement du Cher du 24 octobre 2016:

René GALEA indique qu'il s'agit pour le Conseil Départemental d'établir un bras de contournement du Cher qui permettra le passage des poissons migrateurs et des canoës lorsque le barrage sera remonté. Pour ce projet, l'acquisition de terrains est nécessaire : Les 21 et 25 novembre le Conseil Départemental tiendra une permanence en Mairie, afin d'entreprendre les négociations avec les propriétaires. Les travaux doivent commencer rapidement, avant la fin de l'année 2017.

5. Compte rendu de la réunion du Personnel du 2 novembre 2016 :

Claire OLLIVIER précise qu'il s'agissait d'une réunion de pré-rentree avec le personnel des écoles.

Le but était de présenter les nouveaux locaux au personnel, suite aux travaux de bâtiments effectués pendant les vacances de la Toussaint.

Cette réunion permet au personnel des écoles de dialoguer sur les différentes méthodes à appliquer dans le cadre de la garde des enfants et du service de la restauration scolaire.

Le restaurant scolaire et son équipement électroménager était prévu pour servir 140 repas/jour. Aujourd'hui 180 repas/jour sont distribués. De fait, de nombreux gestes répétitifs sont à effectuer. Revoir une partie de l'équipement, permettrait d'atténuer les gestes récurrents.

Les deux contrats à durée déterminée, dans le cadre du remplacement de l'agent en maladie professionnelle sont reconduits jusqu'à la fin de cette nouvelle période scolaire.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement la commission du Personnel pour son travail.

6. Compte rendu de la commission Fêtes et Relations sociales du 7 novembre 2016 :

Charles POULAIN indique :

19h30: réunion avec l'association "La Sauce Rural Sound System", représentée par Cyprien Paillaud, Julien Poulain et Teddy Couton.

Remise du dossier de présentation de l'association, bilan du festival "Les Pieds dans la Sauce" 2016 : 1 500 personnes lors de la dernière édition du mois d'août

-présentation du bilan financier de l'édition 2016 : Bilan positif grâce à la mobilisation d'une équipe de bénévoles (une cinquantaine), prêt du terrain, local de stockage ainsi que le soutien logistique et matériel de la commune de Civray-de-Touraine. La commune de Bléré a également prêté du matériel et du personnel. La Communauté de Communes Bléré-Val-de-Cher (C.C.B.V.C) apporte un soutien financier depuis cette année.

-Partenariats divers : la Coop Nature Bio de Tours octroie une subvention au festival depuis cette année.

-L'AMAP de Civray-de-Touraine est également présente sur le festival.

-concernant le parcours vélo, la déviation mise en place n'a pas provoqué de difficulté (le samedi après-midi).

-la prochaine édition aura lieu les 25 et 26 août 2017.

- projet de spectacles plus visuels pour compléter (peut-être basé sur le cirque)
- questions sur l'aménagement d'un accès au terrain par rapport au fossé
- réflexion sur les problèmes de stockage au chai, surtout sur la sécurité des bâtiments.
- l'Assemblée Générale de l'association aura lieu le 25 novembre prochain : Le siège social actuellement sur La Croix-en-Touraine sera déplacé sur Civray-de-Touraine, ce qui autorisera l'association à bénéficier pleinement des prestations fournies par la commune.

20h00 : Commission Fêtes et Relations sociales.

- Réflexion sur le devenir du goûter des aînés. Le même concept serait reconduit pour l'année 2017 en espérant le retour positif de cet après-midi. A proposer aux associations ?
- repas du personnel : suite aux retours des questionnaires, la commission offrira comme les années précédentes un colis et un apéritif dinatoire. La date est fixée au vendredi 16 décembre 2016 à 19h00. Un devis sera demandé à Monsieur Voisin, traiteur à Civray-de-Touraine.

7. Compte rendu de la commission de Bâtiments du 8 novembre 2016 :

Monsieur le Maire indique que les travaux de l'école se poursuivent avec une mise au point régulière de Jany BOUVARD, qu'il remercie pour son travail.

D'autre part, suite à un courrier de la C.C.B.V.C du 02/11/2016, concernant la mutualisation d'une vidéosurveillance, la commission n'est pas favorable à l'installation de ce système.

➤ **2016-073 Demande de subvention accessibilité Mairie-Ecole : convention EDF :**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux d'accessibilité Mairie-Ecole, pour quelques travaux de grande efficacité énergétique, il est possible de passer un accord commercial ponctuel avec EDF, qui permettrait l'octroi d'une subvention de 914€ HT.

Suite à une brève lecture de l'accord commercial, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'accord commercial ponctuel avec EDF, qui permettra l'octroi d'une subvention de 914€ HT et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint aux Finances Jany BOUVARD, à signer tout document relatif à ce sujet.

➤ **2016-074 Modification de longueur de voirie communale :**

René GALEA confirme l'actualisation de la longueur de voirie de la commune. Le tableau joint reprend chaque voie avec un métrage calculé par logiciel Système d'Information Géographique. Ces données sont prises en compte pour le calcul de la répartition de la Dotation Globale de Financement (D.G.F) pour l'année 2017.

Après étude du tableau, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau d'actualisation de la longueur de la voirie communale pour 45 143 m.

➤ **2016-075 Intervention d'élagage aux frais du propriétaire :**

Monsieur le Maire annonce que « rue de la République », des branches d'arbres sur propriété privée débordent largement sur la voie publique, ce qui porte atteinte à la sûreté et à la commodité du passage.

Il convient de noter que l'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie aux frais des propriétaires défaillants, est prévue pour les chemins ruraux en vertu de l'article D 161-24 du code rural et de la pêche maritime, ainsi que pour les voies communales, depuis l'insertion du nouvel article L2212-2-2 dans le code général des collectivités territoriales par l'article 78 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines de la voie publique aux frais du propriétaire défaillant, malgré la mise en demeure envoyée le 29 juillet 2016.

Pour ce faire, un devis a été établi par l'entreprise LANTANA pour une valeur totale TTC de 514.32€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines de la voie publique aux frais du propriétaire défaillant, malgré la mise en demeure envoyée le 29 juillet 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer le devis établi par l'entreprise LANTANA pour une valeur totale TTC de 514.32€ puis de transmettre les frais au propriétaire défaillant.

➤ **2016-076 Modification de trois postes :**

Monsieur le Maire annonce une modification des emplois communaux :

Par délibération 2016-017 du 14 mars 2016 le poste **d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe** a été créé au profit du responsable des services techniques.

Suite à un avis favorable de la commission administrative paritaire en séance du 3 octobre dernier, pour la promotion interne de cet agent au grade d'Agent de Maîtrise Territorial, il convient de clôturer ce dernier poste au 1^{er} décembre 2016 au profit d'un poste **d'Agent de Maîtrise Territorial 35/35^{ème} à compter du 1^{er} décembre 2016 IB 396.**

Par délibération 2014-076 du 13 octobre 2014, un poste **d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe** pour un contrat à durée déterminée a été créé à 8.31/35^{ème}. Il convient de **régulariser** ce poste pour 18/35^{ème} dans le cadre d'un poste de stagiaire **Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe** à compter du **1^{er} septembre 2016.**

Par délibération 2014-076 du 13 octobre 2014, un poste de stagiaire **d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe** a été créé pour 25.58/35^{ème}. Il convient de **régulariser** ce poste pour 26.14/35^{ème} **Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe** à compter du 1^{er} septembre 2016.

A la demande de l'agent, ce poste de coordinateur des Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P) est **partagé** sur des tâches d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe. A compter du 1^{er} décembre 2016, il convient de modifier ce poste **d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe pour 16.14/35^{ème}** et de créer un nouveau poste **d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe pour 10/35^{ème}** selon le prorata des tâches effectuées et forfaitairement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications de poste ci-dessus exposées.

➤ **2016-077 Non valeur :**

Monsieur le Maire indique que la Trésorerie Principale nous présente une demande de non-valeur de 21.35€ de repas de cantine servis en 2011.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en non-valeur de 21.35€ à exécuter sur l'exercice 2016, nature comptable 654 : perte sur créances irrécouvrables.

➤ **2016-078 Décision modificative numéro 3:**

Monsieur le Maire annonce que le car de la commune sera mis en vente pour 6 000€.

Pour ce faire, il convient de prévoir une recette d'investissement au chapitre 024 de 6 000€, équilibrée par une dépense imprévue d'investissement au chapitre 020 de 6 000€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative exposée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à vendre le car de la commune qui n'a plus d'utilité.

➤ **2016-079 Participation classe de découverte 2017:**

Charles POULAIN annonce que l'école projette une classe découverte 2017 avec les CP et CE1 pour 2017 à Saint Hilaire de Riez du 15 au 19 mai 2017.

Une participation communale est demandée pour les 33 enfants de Civray-de-Touraine qui vont y participer.

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 110€ par enfant soit 3 630€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la participation à la classe de découverte pour 110€ par enfant, soit 3 630€.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire indique le prochain Conseil Municipal au 12 décembre 2016.
- Charles POULAIN rappelle la réunion des nouveaux habitants le 18 novembre à 19 heures.
- Claire OLLIVIER propose une réunion d'information pour les Nouvelles En Bref le jeudi 17 novembre à 20 heures.
- Michel JEZY indique que le club de football de Luzillé recherche des joueurs.
- Brigitte PIOT demande si le nouveau système de paiement de la restauration scolaire fonctionne bien. Monsieur le Maire répond que quelques soucis sont intervenus avec le système informatique de la trésorerie.
- Fanny HERMANGE propose qu'une présentation Powerpoint au cours des vœux du Maire soit à nouveau projetée.

La séance est levée à 21h45.

Rappel des délibérations prises :

14/11//2016	073	Demande de subvention accessibilité Mairie-Ecole : Convention EDF.
	074	Modification de la longueur de la voirie communale.
	075	Intervention d'élagage aux frais du propriétaire.
	076	Modification de trois postes.
	077	Non-valeur.
	078	Décision modificative numéro 3.
	079	Participation classe de découverte 2017.